

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-2/01

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : QUERCI Danièle

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

OBJET : Avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat.

Une convention du 15 avril 2005 règle les conditions de mise à disposition à l'Etat des locaux affectés à l'administration préfectorale ainsi que divers moyens associés. Le projet d'avenant n° 1 à cette convention, objet du présent rapport, tend à supprimer la mise à disposition de l'un des deux jardiniers ainsi que de l'un des deux logements destinés à l'accueil de stagiaires de grandes écoles.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention en date du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat, occupés par l'administration préfectorale,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

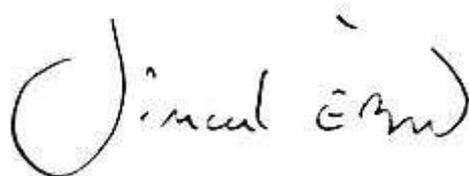
Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat, joint en annexe, et qui a pour objet de :

- réduire le nombre de logements affectés aux stagiaires de l'Etat à un seul de 50 m<sup>2</sup>
- mettre fin à la mise à disposition d'un des deux jardiniers

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ